



Bilan des déchets produits par Port Atlantique La Rochelle – Année 2023

DESCRIPTION & OBJECTIF

Les différentes activités de l'établissement génèrent des déchets à traiter.

Conformément à la réglementation, le Port met en place des modes de collecte adaptés aux différents types de déchets.

LE SUIVI

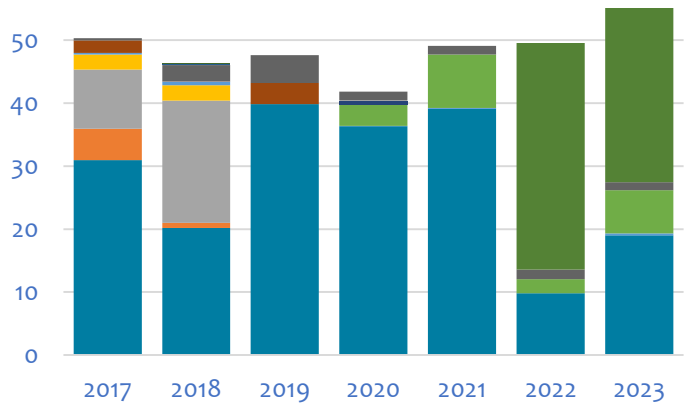
Les déchets internes de Port Atlantique La Rochelle sont produits par ses salariés dans les bureaux et ateliers (huiles usagées, matériaux souillés, piles, cartouches d'impressions, papier et cartons...).

Les déchets d'activités Economiques (DAE) proviennent des déchets de voirie et des macrodéchets récupérés lors des opérations de dragage.

Ces macrodéchets se composent :

- de filets, bouts d'aussières, filins etc. qui sont stockés dans des paniers de 5 m³. Ils sont débarqués à terre et stockés dans des bennes en vue d'un traitement en filière adaptée,
- de pneus débarqués et stockés en vue de leur traitement.

Déchets produits par les activités du port (t)



- Déchets verts
- Piles et accumulateurs
- Déchets souillés
- Pneus et défenses usagées
- Bois et palettes
- Déchets d'équipement électrique et électronique (D3E)
- Déchets valorisables
- Ordures Ménagères (OM)
- Papiers cartons
- Déchets d'Activités Economiques (DAE)

Depuis 2019, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle a repris la gestion de la collecte des ordures ménagères et des déchets valorisables et les données relatives à ces déchets ne sont plus disponibles.

LE BILAN

En 2023, 61 t de déchets ont été produits par les activités du port. Depuis 2022, les déchets verts ne sont plus déposés dans la benne DAE mais sont évacués dans une filière adaptée.

Le plus gros tonnage revient aux déchets verts (34 t), aux DAE (18,9 t) et au bois et palettes (6,9 t).

Les déchets souillés représentent une collecte de 1,3 t, quantité stable depuis 2020.